

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept octobre, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Madame LEJEUNE et Monsieur BONNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Monsieur le Président propose au préalable au conseil communautaire l'inscription du point 17 à l'ordre du jour relatif à un dispositif d'aide aux cafés et restaurants. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

1. CC201027 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire lors de la réunion du 29 septembre 2020.

2. CC201027 Compte rendu des décisions directes

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire.

3. CC201027-136 Pacte de gouvernance et de confiance

Monsieur le Président présente le rapport.

Sur 89 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** le projet de pacte de gouvernance intitulé « pacte de gouvernance et de confiance » joint en annexe ;
- **PREND ACTE** du fait que ce projet sera envoyé aux communes qui disposeront d'un délai de deux mois pour l'approuver. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

4. CC201027-137 Règlement de revente de matériels adaptés à la protection anti-Covid par Ardenne Métropole à ses communes membres

Madame Odile GLACET, 14^{ème} vice-présidente présente le rapport.

Sur 92 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à laquelle seront annexés l'ensemble des bordereaux de prix unitaires, dûment complétés et signés par les prestataires de fourniture d'équipements anti-covid retenus dans le cadre des consultations précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité.

5. CC201027-138 Modification du règlement intérieur et désignation des membres du comité d'agrément des aides économiques individuelles

Monsieur Patrick FOSTIER, 3^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 91 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** la création du comité d'agrément ayant pour mission d'émettre des avis sur les demandes d'aides ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement du comité et annexé à la présente délibération ;
- **DESIGNE** Monsieur le Vice-président en charge du développement économique, membre de droit du comité d'agrément et désigne Madame Evelyne LANDART, Messieurs Philippe CANOT, Alban COLLINET, Farid BESSADI, Bruno DEDION, au sein du comité d'agrément ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

6. CC201027-139 Association Platinum 3D – Participation au fonctionnement

Monsieur Patrick FOSTIER, 3^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 91 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** la participation financière d'Ardenne Métropole au fonctionnement de l'association Platinum 3D, à hauteur de 28 000 € en 2020, conformément aux termes de la convention en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du développement économique, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée aux parties intéressées, affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

7. CC201027-140 Fonds d'Intervention Touristique (FIT), règlement 2020-2026

Monsieur Franck MARCOT 13^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 90 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** le règlement du Fonds d'Intervention Touristique 2020-2026 ;
- **PREND ACTE** que la mise en œuvre du F.I.T. nécessitera une modification de l'APCP n° 2020-04, actuellement doté de 450 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du tourisme, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité.

8. CC201027-141 Création d'une société d'exploitation en électricité – SAS Macérienne Énergie

Madame Inès DE MONTGON, 8^{ème} vice-présidente présente le rapport.

Sur 90 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** le montage juridique et financier proposé afin de créer la Société par Actions simplifiées « Macérienne Energie » ;
- **APPROUVE** les statuts en pièce jointe ;
- **APPROUVE** la participation d'Ardenne Métropole sur la présidence de la société ;
- **APPROUVE** un apport initial en capital de 20 000€, prévu au budget sur l'APCP hydroélectricité macérienne ;
- **PREND ACTE** que le capital initial sera ensuite augmenté en fonction des besoins ;
- **DESIGNE** Madame INES DE MONTGON, 8^{ème} Vice-présidente en charge du développement durable comme représentant d'Ardenne Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

9. CC201027-142 Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) dans le cadre du contrat de ville

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 88 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

**10. CC201027-143 Mise en place du dispositif « Intervenant Social en Gendarmerie » (ISG)
11. CC201027-144 Création d'un contrat de projet - intervenant social en gendarmerie (ISG)**

Monsieur le Président présente le rapport.

Sur 88 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** la mise en place d'un intervenant social en gendarmerie à titre expérimental pour une durée de 3 ans sur la « zone gendarmerie » d'Ardenne Métropole ;
- **APPROUVE** le portage du poste au sein du service Dynamiques territoriales de la Direction Aménagement et Développement ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel du dispositif pour les 3 années d'expérimentation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative ;
- **APPROUVE** la création d'un contrat de projet – intervenant social en gendarmerie (ISG) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

12. CC201027-145 Adaptation du tableau des effectifs

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 87 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

13. CC201027-146 Mise en place du forfait mobilités durables

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 88 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** la mise en place du forfait mobilités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

14. CC201027-147 Changement d'affectation du logement de fonction du concierge du conservatoire

Monsieur Florian LECOULTRE, 10^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 89 membres présents et 6 pouvoirs, Le Conseil :

- **APPROUVE** le changement d'affectation de l'usage du bâtiment sis rue Mme de Sévigné à Charleville-Mézières pour le destiner à l'administration et à l'activité pédagogique du Conservatoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

15. CC201027-148 Mesures d'adaptation des règles liées aux subventions attribuées au titre de l'action culturelle aux associations pendant la crise sanitaire

Monsieur Florian LECOULTRE, 10^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 89 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **APPROUVE** de transformer les subventions accordées en 2020 pour la réalisation d'actions culturelles en subvention de fonctionnement sur présentation par le bénéficiaire d'une déclaration sur l'honneur étayée pour reconnaissance d'un cas de force majeure,
- **DIT** que cette décision s'applique aux subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant voté	Avance versée	Reliquat	PROJETS INITIAUX
AME	16 000 €	11 200 €	4 800€	Diffusion (Mois Du - Festival Tambours de Fête) et animations culturelles
FLAP	8 000€	5 600 €	2 400€	Promotion de la scène locale (Sélection des Inouïs du Printemps du Bourges - Les Rockeurs ont du Cœur)
SAPRISTI !!	13 500€	9 450€	4 050€	Diffusion (concerts au Pôle Culturel de Sedan)
CSC ANDRE DHOTEL	14 250€	9 975€	4 275€	Diffusion (concerts au CSC André Dhôtel)
CHARLEVILLE ACTION JAZZ	4 275€	Pas d'avance souhaitée	4 275 €	Diffusion et actions culturelles (concerts Jazz et action jeune public)
FLAP	2 500€		2 500€	Projet interreg DEMO
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVE DU CONSERVATOIRE CHARLEVILLE	5 150 €		5 150€	Concerts - master-class

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée à l'hôtel communautaire, transmise aux communes membres pour affichage, insérée au recueil des actes administratifs, et qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

16. CC201027-149 Création d'une commission d'attribution spécifique à la concession d'aménagement relative au quartier Gare/Forges Saint-Charles

Monsieur Patrick FOSTIER, 3^{ème} vice-président présente le rapport.

Considérant les candidatures suivantes en tant que titulaires :

- Monsieur Philippe CLAUDE
- Monsieur Sylvain DALLA-ROSA
- Monsieur DUFLOX Michaël
- Monsieur Yves HUART
- Monsieur Jean-Luc PINTEAUX

Considérant les candidatures suivantes en tant que suppléants :

- Madame Michèle FONTAINE
- Madame Cyrielle GUILLEMAIN
- Monsieur Emmanuel ROUSSEL
- Monsieur Christian SCHNEIDER
- Monsieur Dominique WAFFLARD

Sur 88 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **CREE** la commission d'appel d'offres spécifique aux concessions d'aménagement,
- **ELIT** les membres suivants pour cette commission :

Titulaires :

- Monsieur Philippe CLAUDE
- Monsieur Sylvain DALLA-ROSA
- Monsieur DUFLOX Michaël
- Monsieur Yves HUART
- Monsieur Jean-Luc PINTEAUX

Suppléants :

- Madame Michèle FONTAINE
- Madame Cyrielle GUILLEMAIN
- Monsieur Emmanuel ROUSSEL
- Monsieur Christian SCHNEIDER
- Monsieur Dominique WAFFLARD

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité moins une abstention.

17. CC201027-150 Dispositif exceptionnel de soutien aux bars et restaurants traditionnels
--

Monsieur Patrick FOSTIER, 3^{ème} vice-président présente le rapport.

Sur 87 membres présents et 6 pouvoirs, le Conseil :

- **VALIDE** la mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien aux bars et restaurants traditionnels selon les modalités exposées ci-dessus (subvention de 1000€, augmentée de 500€ par ETP, plafonnée à 4000€),
- **DELEGUE** l'attribution des subventions en question au Président,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, Monsieur le vice-président en charge du développement économique, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative.

Vote : à l'unanimité.

FEUILLES DE SUIVI DES VOTES									
				Point 12 : TDE	Point 13 : Mise en place du forfait mobilités	Point 14 : Changement d'affectation du logement de fonction du concierger	Point 15 : Mesures d'adaptations des règles liées aux subventions attribuées au titre de l'action culturelle	Point 16 : Création d'une commission d'attribution spécifique à la concession d'aménagement	Point 17 : Dispositif exceptionnel de soutien aux bars et restaurants traditionnels
AIGLEMONT	DECOBERT	Philippe	Suppléé par Mme SMIGIELSKI	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ARREUX	ROUSSEL	Emmanuel	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BALAN	COLLINET	Alban	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BAZELLES	BONNE	Francis	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BELVAL	NORMAND	Michel	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CHALANDRY-ELAIRE	DELFORGE	Pierre	présent		pour	pour	pour	pour	pour
CHARLEVILLE-MEZIERES	AIT MADI	Virginie	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	AUBOIN	François	Pouvoir à Mme LEQUEUX	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	BANOUH	Fatiha	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	BARTHELEMY	Alain	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	BECKRICH	Hervé	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	BOURY-GOVI	Françoise	présent	/	pour	pour	pour	pour	pour
	BRISSE	Cendrina	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	CHAOUCHI	Salah	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	CLARIN	Quentin	Pouvoir à M. MARECHAL.	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	CORME	Véronique	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DARKAOUI ALLAOUI	Darkaoui	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DEGEMBE	Catherine	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DISANT	Marie-Claude	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DUFLOX	Michael	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	FOSTIER	Patrick	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	GLACET	Odile	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	GUILLEMAIN	Cyrielle	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	HUART	Yves	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	JOLION	Frédéric	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	ROYNETTE	Céline	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LEJEUNE	Simone	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LEPAGE	Anaïs	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LEQUEUX	Armelle	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	MARECHAL	Guillaume	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	MOINE	Eric	présent						
	MECCA	Antonino	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	RAVIGNON	Boris	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	SENE	Yacine	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	WUATELET	Arnaud	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DALLA ROSA	Sylvain	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	PAPIER	Anne	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DUMONT	Christophe	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CHEVEUGES	ALEXANDRE	Thierry	présent						
CLIRON	PINTEAUX	Jean Luc	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DAIGNY	ETIENNE	Marie-Ange	Suppléée par M. FRERE	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DAMOZY	SCHNEIDER	Christian	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DOM-LE-MESNIL	MAROT	Christophe	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DONCHERY	WELTER	Christian	Excusé						
ETREPIGNY	MINEUR	Sarah	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FAGNON	DURAND	Coralie	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FLEIGNEUX	GARANT	Valérie	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FLIZE	BRANZ	Cédric	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FLOING	LESSERTISSEUR	Martine	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FRANCHEVAL	BERTRAND	Brice	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GERNELLE	NININ	Cathy	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GESPUNSART	MICHEL	Gilles	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GIVONNE	MAHUT	Raymonde	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GLAIRE	GODIN	André	Excusé						
HANNOGNE-SAINTE-MARTIN	FONTAINE	Michèle	Excusée (Problème de connexion)						
HAUDRECY	CLAUDE	Philippe	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HOULDIZY	SINET	Ludovic	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ILLY	MULLER	Jacques	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ISSANCOURT-RUMEL	DEBAIFFE	Ghislain	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LA CHAPELLE	COLINET	Jean-Paul	Excusé						
LA FRANCHEVILLE	FORTIN	Alain	Excusé						
LA GRANDVILLE	PECHEUX	Xavier	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LA MONCELLE	HARRAR	Radouane	présent	pour	pour	pour	pour		pour
LES AYVELLES	LEBRETON	Philippe	Excusé						
LUMES	PETITFRERE	Olivier	Suppléé par Mme TELLIER	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MONTCY-NOTRE-DAME	MAÏZI	Tahla	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour

NEUFMANIL	WAFFLARD	Dominique	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
NOUVION-SUR-MEUSE	CLAUDE	Jean-Luc	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
NOUZONVILLE	AUBART	Myriam	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	ELLAOUI	Yacine	présent	pour	pour	pour	pour	pour	
	LAMOUREUX	Amélie	Pouvoir à M LECOULTRE	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LECOULTRE	Florian	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
NOYERS-PONT-MAUGIS	DEBREUX	Marie Pierre	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
POURU-AUX-BOIS	MARLET	Olivier	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
POURU-SAINT-REMY	DAVENNE	Philippe	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
PRIX-LES-MEZIERES	DEDION	Bruno	Excusé						
SAINT-AIGNAN	LOIZON	Christine	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SAINT-LAURENT	FORGET	Laurent	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SAINT-MENGES	WATELET	Roger	présent	pour	pour	pour	pour	pour	
SAPOGNE-FEUCHERES	GILLET	Frédéric	présent	pour	pour	pour	pour	abstention	pour
SECHEVAL	CANOT	Philippe	présent	pour	/	pour	pour	pour	pour
SEDAN	BESSADI	Farid	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	CABLAT	Alexandra	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DE BONI	Marzia	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DE MONTGON	Inès	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	HERBILLON	Didier	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	JUBEAUX	Laurent	Pouvoir à M. HERBILLON	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LOUIS	Rachelle	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	MARCOT	Franck	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	VILLA	Maxime	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	BERTELOODT	Odile	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	DOCQ	Sébastien	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
THELONNE	AUPRETRE	Denis	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
TOURNES	CARBONNEAUX	Gérard	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
VILLE-SUR-LUMES	BOUCHER	Jean Louis	Suppléé par M. COPINNE	pour	pour	pour	pour	pour	pour
VILLERS-SEMEUSE	DUPUY	Jérémy	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	LANDART	Evelyne	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
VILLERS-SUR-BAR	HELLER	Christophe	Excusé						
VIVIER-AU-COURT	DURELLO	Rodrigue	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	NICOLAS-VIOT	Dominique	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
VRIGNE-AUX-BOIS	DUTERTRE	Patrick	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
	GLACHANT	Geneviève	Pouvoir à M. DUTERTRE	pour	pour	pour	pour	pour	pour
VRIGNE MEUSE	GREGOIRE	Yann	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WADELINCOURT	CUNY	Bruno	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WARCQ	GOSSET	Jean-François	présent	pour	pour	pour	pour	pour	pour